



ISERE

38360 NOYAREY

## Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 mars 2021

DELIBERATION N° 2021/011



L'an deux mille vingt et un, le 29 mars, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers Présents : 17  
Nombre de conseillers votants : 19

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2020**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2021/011 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS DE NOYAREY SCOLARISES DANS LES CLASSES ULIS AU SEIN D'AUTRES COMMUNES**

Madame Sandrine CURTET, Rapporteuse,

VU le code de l'éducation, et notamment son article L 212-8,

La commune de Noyarey est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) au sein d'autres communes, dans lesquelles des enfants de Noyarey sont inscrits.

Les classes ULIS accueillent des enfants en situation de handicap, dans le premier degré.

Le Code de l'éducation prévoit une participation des communes au prorata des frais de fonctionnement supportés par la commune accueillante.

La commune de Sassenage a accueilli un enfant de Noyarey en classe ULIS, et sollicite la participation aux frais selon les modalités exposées dans la convention ci-jointe, soit 1053,09€ pour l'année 2019-2020.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de participation financière avec la ville de Sassenage

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord et **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention de participation financière avec la ville de Sassenage

**INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 01/04/2021  
Reçu en préfecture le : 01/04/2021  
Exécutoire le : 01/04/2021

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 30/03/2021  
Le Maire  
Nelly JANIN QUERCIA





CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
POUR LES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES SCOLARISÉS A L'ECOLE  
VERCORS A SASSENAGE DANS UNE CLASSE ULIS

ENTRE

La commune de SASSENAGE, représentée par le Maire, Christian COIGNÉ, agissant en vertu de la délibération du 16 décembre 2019 d'une part,

ET

La commune de NOYAREY, représentée par son Maire, Nelly JANIN QUERCIA, d'autre part,

Il est d'abord exposé ce qui suit :

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal de Sassenage a autorisé Monsieur le Maire à passer des conventions de participation financière aux frais de fonctionnement pour l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école élémentaire Vercors.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : participation financière

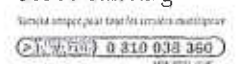
En contrepartie de l'accueil d'un ou plusieurs enfants résidant sur la commune de NOYAREY dans l'ULIS de Sassenage à l'école élémentaire Vercors, la commune de NOYAREY s'engage à verser à la Ville de Sassenage une participation financière calculée selon les modalités suivantes :

1°) composition du coût : ci-joint tableau en annexe

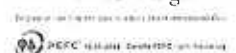
Les charges de fonctionnement retenues sont calculées sur la base de compte administratif 2019, elles se répartissent de la manière suivante :

- Les frais de chauffage, électricité, eau des bâtiments
- Les frais relatifs à l'entretien des bâtiments
- Les frais du personnel mis à disposition sur les temps périscolaires
- Les dépenses liées à la scolarisation de l'enfant : fournitures scolaires, diverses subventions (coopératives, projets pédagogiques, spectacle de Noël), transport scolaire pour les sorties intra-communales (piscine, ludothèque...) et sorties ski de fond

Ville de Sassenage  
B.P. 31  
38360 Sassenage



Téléphone : 04 76 53 52 17  
mairie@sassenage.fr  
www.sassenage.fr



2° disposition financière

Chaque commune de résidence des enfants accueillis à Sassenage s'engage à verser une contribution calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans la classe ULIS de l'école Vercors de Sassenage.

Celle-ci est fixée par accord de la commune de Sassenage et la commune de NOYAREY en référence à l'évaluation du coût d'un enfant sassenageois pour l'année considérée selon l'application de l'article 1

Pour l'année scolaire 2019-2020, le paiement sera effectué sur la base du CA (Compte Administratif) 2019 ;

La commune de NOYAREY contribuera aux charges énoncées pour ses enfants.

Sa participation est fixée à 1053.09 € x 1 enfant = 1053.09 €

Article 2 : exécution de la convention

La présente convention sera actualisée à chaque rentrée scolaire, compte tenu des effectifs accueillis et de l'évaluation des charges.

La présente convention est renouvelable chaque année dans la mesure où la commune de Sassenage continue à accueillir des enfants de la commune de résidence concernée : NOYAREY

Cette convention sortira de vigueur à partir du moment où la commune de Sassenage n'accueillera plus d'enfant de ladite commune de résidence des enfants au sein de l'école élémentaire Vercors.

Fait à Sassenage, le... 22/10/2020

Le Maire de Sassenage,

Christian COIGNÉ



Le Maire de Noyarey,

Nelly JANIN QUERCIA